

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	22	27
Quorum :	14	

Séance du 25 septembre 2025

N°25-09-29

Date de la convocation
17 Septembre 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le vingt-cinq septembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, maire,
Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, adjoints,
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON, conseillers municipaux délégués,
Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, conseillers municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY,
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à M. André MOLLE,
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER,
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir

Néant

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Dénomination de voie – route de Bruchères

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, l'obligation concernant la numérotation et la dénomination des rues. Le travail pour finaliser ce dossier a été repris sur les secteurs non couverts, il est ainsi nécessaire de procéder à la validation de la nouvelle dénomination concernant la voie d'accès aux lieux-dits Côte Vieille, le Fangeat et Bruchères en route de Bruchères.

AR Prefecture

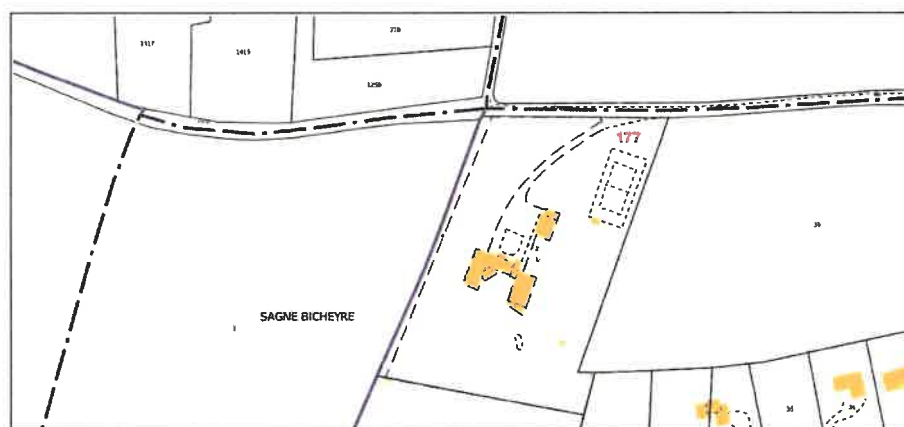
043-214302051-20250925-25_09_29-DE
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025

Il est rappelé que la numérotation est métrique et que les habitants ont été informés individuellement sur la démarche par le biais d'une information dans les boîtes aux lettres. Les panneaux nécessaires à la mise en place seront commandés sur des crédits ouverts au budget 2025/2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création de la route de Bruchères aux lieux-dits Côte Vieille, le Fangeat et Bruchères et la numérotation qui en découle.
- **D'AUTORISER** monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires.

ROUTE DE BRUCHERES



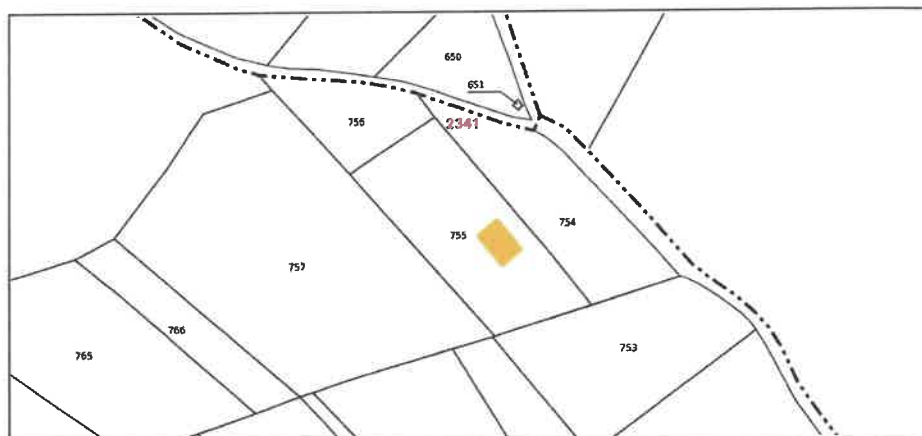
ROUTE DE BRUCHERES



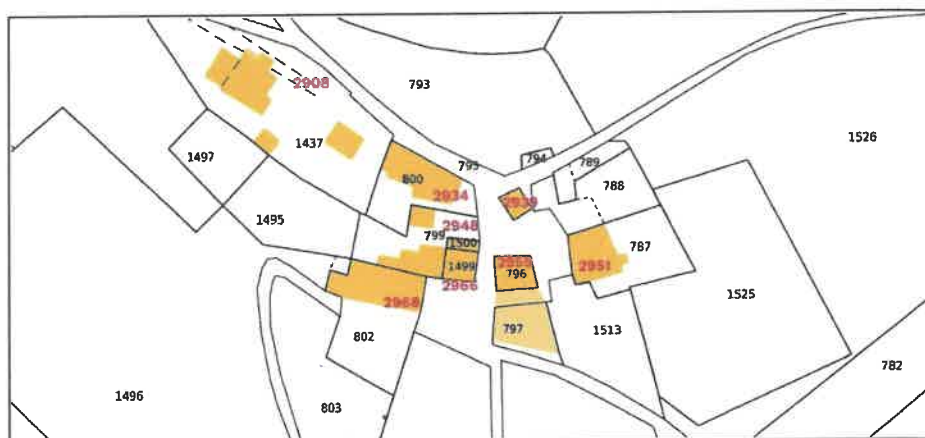
AR Prefecture

043-214302051-20250925-25_09_29-DE
 Reçu le 01/10/2025
 Publié le 01/10/2025

ROUTE DE BRUCHERES



ROUTE DE BRUCHERES



Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 25 septembre 2025

Le maire,
M. Frédéric GIRODET

Le secrétaire de séance
M. David CHAUDIER



AR Prefecture

043-214302051-20250925-25_09_29-DE
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025

AR Prefecture

043-214302051-20250925-25_09_29-DE
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025